

The logo for AESS (Association des exploitants de shops de stations-service suisses) features the letters 'AESS' in a bold, orange, sans-serif font on a dark blue rectangular background.

Association des exploitants de  
shops de stations-service suisses



**société des employés  
de commerce**



**Le Syndicat.  
Die Gewerkschaft.  
Il Sindacato.**

**Communiqué de presse commun  
de l'Association des exploitants de shops de stations-service suisses AESS,  
d'Unia, de Syna et de la Société suisse des employés de commerce**

Berne, le 12 décembre 2017

CCT stations-service

## **Les employé-e-s des stations-service profiteront d'une CCT nationale au 1<sup>er</sup> février**

L'Association des exploitants de shops de stations-service suisses (AESS), les syndicats Unia et Syna ainsi que la Société suisse des employés de commerce se félicitent de la décision du Conseil fédéral de déclarer la nouvelle CCT des shops de stations-service de force obligatoire. Ils regrettent que les salaires minimums négociés ne soient pas valables au Tessin. La convention collective de travail entrera enfin en vigueur le 1<sup>er</sup> février 2018.

Le Conseil fédéral a rendu son verdict ce mercredi 6 décembre 2017: la nouvelle convention collective de travail (CCT) des shops de stations-service est déclarée de force obligatoire. Elle entrera en vigueur au premier février 2018. Unia, Syna, la Société suisse des employés de commerce et l'Association des exploitants de shops de stations-service suisses (AESS) se félicitent de cette décision. Ils déplorent cependant la décision du Conseil fédéral d' «exempter le canton du Tessin du salaire minimum selon l'annexe 2 de la CCT ». Ainsi, la nouvelle CCT s'applique dans le canton du Tessin, mais sans le salaire minimum négocié par les partenaires sociaux.

### **Améliorations sensibles**

La nouvelle CCT vise à protéger les conditions de travail dans les shops des stations-service. En plus de fixer les salaires minimums, elle règle notamment la durée de travail et garantit une série de prestations sociales, comme le maintien du salaire en cas de maladie ou de maternité. Les points-clés de l'exécution y sont également précisés. 13 000 salarié-e-s profiteront de cette nouvelle convention. Malheureusement, les employé-e-s tessinois, particulièrement exposés au dumping salarial, ne bénéficieront pas des salaires minimums prévus dans la nouvelle CCT. Les parties contractantes s'efforcent de trouver une solution pour ce canton.

**Une première dans le commerce de détail**

En novembre 2015, les partenaires sociaux avaient mené à terme leurs négociations sur une nouvelle convention collective de travail. Depuis, ils attendaient une décision des autorités fédérales. Aujourd'hui, trois cantons possèdent déjà une telle CCT étendue (Fribourg, Saint-Gall, Lucerne). Mais dans le commerce de détail, cette convention est la première déclarée de force obligatoire qui couvre la totalité des cantons. Dans le canton de Lucerne, la CCT cantonale reste en vigueur jusqu' à la fin de 2018. Elle est donc provisoirement exclue du champ d'application de la nouvelle CCT.

**Informations:**

Ueli Bamert, directeur général AESS, 079 129 63 10, bamert@tankstellenshops.ch

Natalie Imboden, responsable commerce de détail Unia, 079 706 62 84, natalie.imboden@unia.ch

Claudia Stöckli, secrétaire centrale et responsable de branche Syna, 076 518 66 91,  
claudia.stoeckli@syna.ch

Dominique Nussbaum, porte-parole pour la Suisse romande, Téléphone +41 32 721 20 71,  
*Dominique.Nussbaum@secsuisse.ch*